

DEPUIS 10 ANS!



PAS COMME LES AUTRES...

Mis sur pied par la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec, depuis 1998 le Fonds étudiant a pour mission d'inciter les employeurs à créer des emplois d'été à caractère éducatif et social. Il s'adresse aux employeurs des secteurs suivants :

- Les organisations syndicales
- Les organismes à but non lucratif du secteur communautaire et/ou entreprise d'économie sociale qui s'ordonnent autour des règles et principes suivants :
 - services aux membres et à la collectivité;
 - autonomie de gestion par rapport à l'État;
 - processus de décision démocratique impliquant les usagers et les usagères, les travailleurs et les travailleuses ;
 - primauté des personnes et du travail;
 - participation, prise en charge et responsabilité individuelles et collectives.
- Les coopératives
- Les petites entreprises des secteurs primaire, manufacturier et tertiaire, y compris le tourisme, ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions \$ et comptant moins de 10 ans d'existence.

Pour la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec, il s'agit d'une occasion privilégiée de promouvoir l'emploi d'été pour les jeunes et de contribuer activement à leur développement. De plus, ce Fonds étudiant stimule les organisations à créer des emplois dans toutes les régions du Québec.

Recrutement et sélection des employeurs

Les employeurs de ces secteurs doivent faire parvenir leur projet d'embauche à l'aide du formulaire prévu à cette fin, par **la poste**

seulement à l'attention du comité de sélection du secteur d'activité auquel ils appartiennent, à l'adresse du Fonds étudiant.

Les directions des organisations syndicales ont la responsabilité du recrutement et de la sélection des étudiants et étudiantes.

Les coopératives sont invitées à participer à ce programme par l'intermédiaire du Conseil de la coopération et de la mutualité du Québec et par La Coop fédérée.

Pour ce qui est des petites entreprises, elles sont invitées à participer au programme d'embauche du Fonds étudiant par l'intermédiaire du réseau des SOLIDE¹ et des CLD².

Une mission éducative d'abord !

Ces emplois d'été à caractère éducatif et social comportent un volet éducatif unique qui permettra :

- d'accroître la compréhension qu'ont les jeunes des nouvelles réalités socio-économiques en constante évolution;
- de les encourager à terminer leurs études;
- de les sensibiliser à leur futur rôle de partenaires dans le développement de notre société;
- de les faire contribuer au développement de la solidarité dans notre société.

Le programme de formation

En cours d'emploi, ces jeunes seront invités à participer à une session de formation adaptée aux objectifs du programme et du milieu de travail choisi.

Cette session de formation de deux jours est offerte par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ. Il porte sur le mouvement syndical, l'histoire de la FTQ et la mission

¹ SOLIDE Société locale d'investissement et de développement de l'emploi

² CLD Centres locaux de développement

Un étudiant ou une étudiante n'aura droit qu'à un seul emploi d'été à caractère éducatif et social au cours de sa vie étudiante. Avant de procéder à l'embauche, l'employeur devra avoir obtenu l'approbation du Fonds étudiant sur le choix du candidat ou de la candidate. Cette approbation sera obtenue sur présentation de la preuve de fréquentation scolaire, telle que généralement fournie par les institutions d'enseignement. Ce document devra indiquer le nom, le prénom, l'adresse complète, et le code permanent de l'étudiant ou de l'étudiante.

Le défi d'assurer des emplois de qualité

Les comités de sélection ont pour tâche de sélectionner les projets d'embauche qui permettront à des étudiants et étudiantes de vivre une expérience enrichissante et d'inscrire une valeur ajoutée à leur curriculum vitae. Nous vous donnons quelques exemples d'éléments qui retiennent l'attention des comités de sélection :

- Est-ce que le poste permet une implication des activités liées à la mission de l'organisme ou de l'entreprise?
- Est-ce que le poste offre un apprentissage structuré et des moyens pour assurer la qualité de l'emploi?
- Est-ce que les objectifs du poste sont réalistes?
- L'employeur a-t-il déjà bénéficié du programme?

En définitive, les tâches confiées à l'étudiant ou l'étudiante doivent être réalisées sur une base hebdomadaire n'excédant pas 40 heures et sur une période continue de 7, 9 ou 10 semaines, selon le niveau d'études. Le temps de travail ne peut être fractionné dans le but d'augmenter le nombre de semaines, de même que le salaire hebdomadaire est fixe et ne peut être diminué dans le but d'augmenter la durée de l'emploi.

Note importante concernant la répartition des postes offerts aux employeurs

Le nombre de postes attribué aux secteurs d'emploi est calculé en fonction du budget disponible et réparti à parts égales entre le secondaire, le collégial et l'universitaire. Au cours des années, les comités de sélection ont reçu un plus grand nombre de projets pour des jeunes des niveaux universitaire et collégial et trop peu de projets destinés à des jeunes du niveau secondaire.

L'aide financière à l'employeur

Le Fonds étudiant contribue à 90 % du salaire versé à la personne embauchée et l'employeur contribue à 10 %. L'employeur assume également les coûts reliés à l'emploi : indemnité de congé (4 %), CSST, Régime des rentes du Québec, assurance-emploi, financement des programmes de santé du Québec et Commission des normes du travail.

Demandes de remboursement

La contribution du Fonds étudiant sera versée directement à l'employeur à la fin de la période d'embauche – au plus tard le 15 septembre 2009 – sur réception du formulaire dûment rempli et signé par l'employeur et l'étudiant ou l'étudiante et prévu à cette fin. La demande de remboursement devra être accompagnée d'une photocopie de tous les chèques (ou virements bancaires) et l'historique de paie - **indiquant les gains et retenues sur le salaire** - remis à l'étudiant ou à l'étudiante en cours d'emploi.

Une avance de fonds n'excédant pas 50 % de la contribution financière totale pourra être consentie à l'employeur qui en fait la demande à l'aide du formulaire prévu à cette fin auquel il faudra joindre une copie du premier chèque (ou virement bancaire) accompagnée du bulletin de paie indiquant les gains bruts et nets ainsi que les retenues sur le salaire.

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UN PROJET

Organisations syndicales FTQ et ses affiliés, CSQ, FIQ, FEUQ et UPA	1^{er} mars
Coopératives Joindre une copie de la charte accordée par la direction des coopératives du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).	15 mars
Petites entreprises Joindre un document attestant la date de création de votre entreprise ainsi qu'un document comptable certifiant que votre chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions \$.	15 mars
Organismes à but non lucratif du secteur communautaire Joindre une copie de vos lettres patentes (charte).	31 mars

Pour tout renseignement, communiquez avec Danielle Boulet :

Fonds étudiant solidarité travail du Québec

Bureau 200, 545, boulevard Crémazie Est,
Montréal (Québec) H2M 2W4

Téléphone : 514 850-4810

Courriel : dboulet@fondsftq.com

Fonds
étudiant SOLIDARITÉ travail
du Québec



Mis sur pied par la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec, depuis 1998 le Fonds étudiant a pour mission d'inciter les employeurs à créer des emplois d'été à caractère éducatif et social.

Identification de l'employeur

Employeur ➤

Adresse ➤

Ville ➤

Code postal ➤

Courriel ➤

Téléphone ➤

Télécopieur ➤

Nom et titre de la personne responsable ➤

Date ➤

Mission, buts et objectifs de votre organisme

➤

Emploi d'été à caractère éducatif et social

Titre du poste ➤

Pour la planification du volet éducatif, spécifiez la ville où sera effectué le travail ➤

Date de début ➤

Date de fin ➤

Nom de la personne responsable de l'encadrement ➤

Décrivez brièvement les fonctions du poste et les objectifs à atteindre

➤

Niveau d'études recherché

SVP ENCERCLEZ : ➤

Secondaire

Collégial

Universitaire

Identification de l'étudiant(e)

Étudiant(e) ➤

Minorité visible ➤

Adresse ➤

Ville ➤

Code postal ➤

Téléphone ➤

Date de naissance ➤

Courriel ➤

Code permanent ➤

